

DEREUX.ELEC

**Société par actions simplifiée
au capital de 90 000 euros
Siège social : 7 route de la Pierre Percée
Les Maines
17520 STE LHEURINE
531 663 078 RCS SAINTES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 14 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le quatorze janvier,
A dix heures,

La Société S.C.2.C, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 14 rue des Lilas, 16200 JULIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 522 398 304 RCS ANGOULEME,
Représentée par Monsieur Vincent PAPIN, en sa qualité de Gérant,

Associée Unique de la société DEREUX.ELEC,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la dénomination sociale et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "A.E.S.P.C.", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION.

"La dénomination de la Société est : A.E.S.P.C."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, décide à compter de ce jour de transférer le siège social du 7 route de la Pierre Percée, Les Maines, 17520 STE LHEURINE au 27 route de Cognac, 17520 ARCHIAC et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé au : 27 route de Cognac, 17520 ARCHIAC".

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

0-0-0

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Pour la société S.C.2.C,
Associée unique,
Monsieur Vincent PAPIN**

